

lefigaro.fr

LE FIGARO

Malicornay ou quand le fait religieux est interdit d'école

Dans un ouvrage, un historien des religions défend l'instituteur de l'Indre sanctionné pour avoir utilisé la Bible avec ses élèves.

MARIE-ESTELLE PECH @MariEstellePech

ÉDUCATION En juin 2017, sur la foi d'une plainte anonyme l'accusant de prosélytisme, un instituteur d'un petit village de l'Indre, Malicornay, était interdit d'enseigner, puis déplacé pour «faute grave professionnelle». Son erreur? Matthieu Faucher, 37 ans, «ni croyant ni pratiquant», avait décidé d'enseigner le fait religieux à ses élèves de CM2 à partir d'une dizaine de textes de la Bible (lire nos éditions du 8 février 2018). Un travail qui s'inscrivait dans le cadre d'un projet sur les «mythes et légendes», recommandé dans les programmes. Sa hiérarchie n'est pas convaincue. La densité d'exposition de ces textes compromet «la neutralité à laquelle est astreint le professeur», selon la commission disciplinaire, qui a statué sur son cas. Leur utilisation «outrepasse la seule étude du fait religieux» pour l'Éducation nationale.

Depuis dix-huit mois, Matthieu Faucher, qui est désormais professeur remplaçant, espère être réhabilité, mais ses courriers au ministère sont restés lettre morte. Son comité de soutien n'a reçu que quelques lignes laconiques. Et la justice administrative n'a toujours pas statué sur sa requête en annulation. Son histoire, symptomatique du traitement embarrassé des religions dans notre pays, fait désormais l'objet d'un livre publié chez L'Harmattan par René Nouailhat, historien des religions : *La Leçon de Malicornay. Le fait religieux pris en otage*. Lui qui avait pris part aux travaux de Régis Debray, en 2002, sur l'enseignement du fait religieux, rapporte sa consternation. Cette malheureuse histoire, «honteuse dans sa brutalité administrative et incompréhensible sur le fond» étant révélatrice, selon lui, de ce «climat confusionnel dans lequel est engluée la notion de laïcité». Depuis 2002, affirme-t-il, «la chasse à toute contamination d'une référence religieuse est argumentée de diverses façons par les tenants d'une laïcité qui se voudrait pure et dure». Il y révèle notamment que l'inspecteur chargé de conduire la commission sanctionnant Matthieu Faucher reconnaît appartenir à ces enseignants «qui



Matthieu Faucher, professeur des écoles, a fait l'objet d'un déplacement contraint et d'une sanction pour «faute grave professionnelle» en juin 2017. HANNAH ASSOULINE

ont passé des années à éviter consciencieusement toute question sensible. Et à faire dans l'évitement pur et simple.»

Bref, «la meilleure posture concernant l'étude de textes religieux serait l'abstention», résume dans une note un thésard,

Régis Gaudemer, qui a pu s'entretenir avec l'inspecteur. Pourtant, paradoxalement, les programmes officiels encouragent la lecture des textes fondateurs, dont la Bible! Il serait en quelque sorte nécessaire de vider la dimension reli-

gieuse de l'objet de culture en le traitant sous tous les angles (artistique, littéraire, historique), pourvu qu'il ne soit pas religieux. Il faut toujours rester «sur le factuel et le descriptif», estime l'inspecteur. Or, en rester là, selon René Nouailhat, «c'est ne rien comprendre à ce qui relève

«Même s'il en faisait un peu trop, cet instituteur avait tout juste quand ses détracteurs avaient tout faux»

RENÉ NOUAILHAT, HISTORIEN DES RELIGIONS

du subjectif et du spirituel». Rejeter le fait religieux hors de l'école, «c'est le laisser aux charlatans», insiste-t-il.

Certains textes enseignés par l'instituteur étaient par ailleurs, selon l'inspecteur, inadaptés à l'âge des enfants, comme celui sur la femme adultère, texte qui «justifie l'inégalité du rapport homme-femme, avec toute une série de valeurs qui ne sont pas conformes à celle de la République». Dans ce cas, s'indigne

Nouailhat, pourquoi ne pas faire disparaître de l'enseignement les contes de Perrault, la mythologie grecque et «finalement presque toute la littérature»? Enfin, le chercheur Régis Gaudemer dénonce dans sa note «l'universalisme impératif» régnant au sein de l'Éducation, où l'on estime qu'on ne peut pas se limiter aujourd'hui au seul univers chrétien. Une remarque «de bon sens apparent mais source d'immobilisme», s'il faut systématiquement étudier le pèlerinage à La Mecque après avoir travaillé sur le pèlerinage de Compostelle...

En tout état de cause, l'épisode de Malicornay le rappelle durement : l'étude du fait religieux à l'école ne fonctionne pas. Dans ce village, vouloir traiter du fait religieux biblique fut considéré comme un crime contre la laïcité. En prenant la Bible comme source documentaire et culturelle, et «même s'il en faisait un peu trop, cet instituteur avait tout juste quand ses détracteurs avaient tout faux», conclut Nouailhat. Il voulait simplement réagir à une situation d'inculture. Et à des élèves qui lui demandaient : «C'est qui le monsieur qui fait de l'acrobatie sur la croix?» ■